



Politique d'accès et d'admission

École primaire d'éducation internationale-secteur centre

Mise à jour : 15 novembre 2021

Comité IB-2021-2022

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy offre à tous les élèves de son territoire la possibilité de fréquenter l'École primaire d'éducation internationale, selon le nombre de places disponibles.

Cadres légaux et normatifs

La politique est orientée selon un ensemble de fondements légaux établis au Québec selon les documents suivants :

- **Code civil du Québec**, L.Q., 1991, c. 64
- **Loi sur l'instruction publique** (L.R.Q., c. I-13.3)

Aussi, elle s'appuie sur les principes généraux de la Politique de critères d'admission et d'inscription du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

- [Politique de critères d'admission et d'inscription](#)

La politique s'accorde également avec la philosophie, la mission et les normes de mise en œuvre et applications concrètes de l'IB :

- **Normes et applications concrètes de l'IB** (*Baccalauréat international, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, 2018.*)
 - ✓ L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique d'accès et/ou une politique d'admission, qui décrivent clairement les conditions de participation au(x) programme(s) qu'il propose. (0301-01-0100) ;
 - ✓ L'établissement scolaire fournit à tous les élèves la possibilité d'accéder au(x) programme(s). (0301-01-0300) ;
 - ✓ PP- L'établissement scolaire définit et démontre que les élèves intéressés ont accès au PP, et ce, indépendamment de la variabilité des apprenants. (0303-01-0311) ;
 - ✓ PP- L'établissement scolaire met en œuvre le PP dans tous les niveaux de la petite enfance et/ou du primaire proposés dans l'établissement. (0301-01-0311) »

Orientation

Rendre l'école accessible pour le plus grand nombre d'élèves possible, et ce, sans examen d'admission.

Objectif

Offrir à tous les élèves du territoire du Centre de services scolaire l'opportunité de s'inscrire à l'école ou, le cas échéant, de s'inscrire sans frais au tirage au sort si le nombre d'inscriptions dépassent le nombre de places disponibles.

Critères d'admissibilité

- Être résident du territoire du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Si le nombre d'inscriptions excède le nombre de places disponibles, voici la façon dont l'école priorise et attribue les places:

1. **La fratrie** : un élève ayant un frère ou une sœur qui fréquente l'école pendant l'année visée.
2. **Continuum BI** : un élève qui a fréquenté une autre école membre du réseau mondial des écoles du BI.
3. **Tirage au sort** : les membres du conseil d'établissement procèdent à un tirage au sort. Les places disponibles sont alors offertes en suivant l'ordre établi par cette opération.

Modalités d'inscription

- Le centre de services scolaire détermine annuellement les périodes d'admission et d'inscription.
- Les parents sont informés des dates, notamment par un avis émis dans les médias.
- La demande d'admission d'un élève pour la première fois se fait à l'école d'origine, soit la plus près du lieu de sa résidence.
- Le choix d'une autre école que son école d'origine est annuel. Ce choix doit être signifié à l'école d'origine, au début de la période d'inscription et au plus tard en mai pour l'année suivante pour le préscolaire et le primaire. Il est aussi possible pour les parents de faire cette demande à l'école qu'ils aimeraient fréquenter. L'école qui reçoit la demande note sur cette même feuille la date de réception. Dans les cas où les demandes sont à la même date, la direction procédera à un partage par un choix tiré.

Voies d'actions privilégiées pour faire connaître l'école et son programme au sein de la communauté :

- Organiser une soirée « portes-ouvertes » où la direction, les membres du personnel et des élèves accueillent les nouvelles familles potentielles pour une visite accompagnée de l'école;
- Mettre des informations claires et précises concernant le programme primaire du Baccalauréat international sur le site Internet de l'école ;
- Faire la promotion de la période d'inscription sur la page Facebook de l'école.

Rôles et responsabilités

Centre de services scolaire

- ✓ Informer les parents via le site internet de la procédure d'inscription de l'école ;
- ✓ Gérer le processus d'inscription (ex. : formulaire en ligne)

Direction de l'établissement

- ✓ Coordonner la planification et la réalisation de la soirée « portes-ouvertes »;
- ✓ S'assurer que les informations sont publiées sur le site web de l'école;
- ✓ Faire le suivi de la liste d'attente ;
- ✓ Répondre aux questions des parents.

Secrétaire de l'école

- ✓ Travailler en collaboration avec la direction pour le processus d'inscription des nouveaux élèves ;
- ✓ Faire le suivi de la liste d'attente ;
- ✓ Répondre aux questions des parents;
- ✓ Informer par courriel de la décision d'admission pour tous les parents ayant fait une demande pour leur enfant (l'élève est admis, sur la liste d'attente ou non retenu).

Membres du conseil d'établissement

- ✓ Procéder au tirage au sort pour déterminer l'ordre d'admission des élèves lorsqu'il y a plus d'inscriptions que de places disponibles.

Personnel de l'école

- ✓ Participer à l'organisation et l'animation de la soirée « portes-ouvertes » de l'école.

Conclusion

L'École primaire d'éducation internationale de Trois-Rivières s'engage à maintenir son établissement accessible au plus grand nombre d'enfants d'âges de 5 à 12 ans résidant sur le territoire du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy en tenant compte des modalités de cette politique.